



Nos logements
ont de l'impact

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

**Maîtrise d'œuvre pour la construction de 46 logements, 85
stationnements, 1 transformateur
sis
137 rue Jean Giono- 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS**

Date et heure limites de réception des offres :

06 mai 2024 à 16:00

ESH HLM ERILIA
72 Bis Rue Perrin Solliers
CS80100
13291 MARSEILLE CEDEX 06

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Visites sur site.....	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
4 - Contenu du dossier de consultation	5
4.1 – Dossier de candidature	5
4.2 – Modification de détail du dossier de candidature	5
5 – Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 - Documents à produire	6
6 – Examen des candidatures et des offres	7
7.1 - Sélection des candidatures	7
7.2 - Attribution des marchés	7
7.3 - Suite à donner à la consultation	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
7.1 - Transmission électronique des plis	8
7.2 – Copie de sauvegarde	9
8 - Renseignements complémentaires.....	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
8.2 - Procédures de recours	9
9 - Clause e-attestations	10
11 – Signature électronique par DocuSign	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne un Marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de 46 logements, 85 stationnements et 1 transformateur sis 137 rue Jean Giono- 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Label visé : NF HABITAT HQE- Label Biosourcé Niv.02
RE 2020

Missions confiées : Mission de base **MAIS UNIQUEMENT** à compter de **la mission APD** (l'esquisse, l'APS et PC déjà réalisés mais PC non encore purgé) et les missions complémentaires suivantes :

- G2 PRO/G4
- Exe partielle (cadre de décomposition quantitatif)
- OPC

Montant Prévisionnel des Travaux : 5.055.000,00 € HT

Les caractéristiques principales de l'opération sont décrites dans la note de programmation jointe au dossier.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots pour garantir la cohérence technique du projet.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71240000	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur souhaite que les candidats disposent des compétences suivantes :

L'équipe doit être obligatoirement constituée :

- un architecte régulièrement inscrit à l'ordre des architectes ;
- un économiste de la construction
- un OPC
- d'un ou plusieurs BET regroupant les compétences suivantes :
 - *technique du sol/géotechnique
 - *terrassements, voiries, réseaux enterrés
 - *gros œuvre
 - *fluides, génie climatique (réseaux et installations)
 - *électricité (courants forts et courants faibles)
 - *compétences en projets biosourcés

Le mandataire solidaire du groupement peut être un architecte. Le mandataire ne peut pas faire partie d'un autre groupement. Un cotraitant non mandataire d'un groupement pourra faire partie de plusieurs groupements candidats.

En raison de la nécessité d'assurer les prestations en cas de défaillance d'une entreprise du groupement, la forme du groupement est imposée, en cas de groupement d'opérateurs économiques : la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Dès lors que les candidats se présentent sous forme d'un groupement conjoint, il leur appartient d'indiquer, dans leur offre, la répartition financière et des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

2.3 - Visites sur site

Sans objet.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue au deuxième semestre 2024.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement bancaire.

Les prix sont révisables. Il ne sera pas délivré d'avance.

4 - Contenu du dossier de consultation

4.1 – Dossier de candidature

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Techniques et ses annexes
- Le programme et ses annexes
- Le cahier des préconisations architecturales et techniques et son complément
- Le cahier des préconisations handitoit (2021)
- L'arrêté de PC et ses annexes
- Les déclarations de travaux
- La G2 AVP
- Les diagnostics amiante/CREP/termite
- L'expertise phytosanitaire
- Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de PC
- Le rapport PROMOTELEC
- La notice acoustique PC
- L'état des risques et pollution
- Grille surface répartition typologie
- L'engagement de confidentialité

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

4.2 – Modification de détail du dossier de candidature

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de candidature au plus tard **6 jours** avant la date limite de réception des candidatures. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les candidatures des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents.

Les plis devront contenir les documents exigés pour la phase candidature ET la phase offre :

5.1 - Documents à produire

a) Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Lettre de candidature (ou DC1)	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (ou DC1)	Non

b) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

c) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique, notamment l'inscription à l'ordre des architectes pour l'architecte mandataire du groupement	Non
Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.	Non

Le chiffre d'affaires annuel du groupement sera au minimum de 330.756,00 dont un chiffre d'affaires annuel minimum pour le mandataire de 110.252,00 euros HT

En cas de groupement ou de sous-traitance, le candidat produit les mêmes documents pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières des opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour l'exécution des prestations. En outre, le candidat fournit un engagement écrit de l'opérateur économique pour justifier qu'il dispose de ce dernier.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes, dûment complété et daté comprenant : Le pourcentage d'honoraires par rapport au montant prévisionnel des travaux ; La répartition des honoraires par mission ; La répartition des honoraires par cotraitant signée par tous les cotraitants. La lettre d'accord des cotraitants donnant habilitation au mandataire pour s'engager et signer sur les pièces de l'offre et les modifications en cours d'exécution du marché pour leur compte et en leur nom.	Non

<p>Un mémoire technique indiquant dans quelles conditions l'entreprise mettra en œuvre l'exécution du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Perception du programme de l'opération et des objectifs du maître d'ouvrage : 50%</i> - <i>Méthodologie de fonctionnement de l'équipe de maîtrise d'œuvre (de la conception à la fin de la GPA) : 30%</i> - <i>Avis sur le programme et son adéquation avec l'enveloppe prévisionnelle : 20%</i> 	Non
--	-----

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants

6 – Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique Les sous-critères suivants seront notés à pondération suivante: <ul style="list-style-type: none"> - <i>Perception du programme de l'opération et des objectifs du maître d'ouvrage : 50%</i> - <i>Méthodologie de fonctionnement de l'équipe de maîtrise d'œuvre (de la conception à la fin de la GPA) : 30%</i> - <i>Avis sur le programme et son adéquation avec l'enveloppe prévisionnelle : 20%</i> 	60.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère « Prix des prestations » est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * 40

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-1 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail.

- Un justificatif d'immatriculation (K-Bis etc...)

- Une déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ;

- Une attestation de vigilance émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations de moins de 6 mois ;

- Une attestation de régularité fiscale délivrée par l'administration fiscale dont relève le demandeur ;

- Une attestation d'assurance

Le candidat classé en seconde position est alors sollicité pour transmettre dans le même délai imparti les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne soit attribué.

Ces documents pourront être communiqués via e-attestations (cf. article 9 du présent règlement).

La procédure est perpétuelle et établie en fonction du classement des candidats

Si aucun candidat ne produit les documents requis, le présent appel d'offres sera déclaré infructueux.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission électronique des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

7.1 - Transmission électronique des plis

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://erilia.marches-publics.info/>.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 – Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb), sur support papier ou par support dématérialisé sur le profil acheteur. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

ESH Erilia
72 Bis Rue Perrin Solliers, CS80100
13291 MARSEILLE CEDEX 06

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://erilia.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Marseille
6 rue Joseph Autran
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Tél : 04 91 15 50 50

Télécopie : 04 91 54 42 90

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

9 - Clause e-attestations

En ce qui concerne le dossier administratif, **le prestataire devra OBLIGATOIREMENT s'inscrire sur la plateforme e-attestations (service entièrement gratuit)** par le lien électronique suivant :

www.e-attestations.com

Le prestataire, après inscription, dépose sur cette plateforme l'ensemble de ces documents administratifs à jour. **Il devra, tous les 6 mois, mettre à jour les documents sur la plateforme.**

11 – Signature électronique par DocuSign

Après attribution du marché et vérification que les pièces ont été déposées sur e-attestation, l'attributaire sera invité à signer électroniquement son offre.

La signature électronique est exigée sur cette consultation et se fera uniquement par l'application « DocuSign ». L'utilisation de cette application est gratuite (frais pris en charge par ERILIA) et sécurisée par la vérification d'identification du signataire.